



DOSSIER INSCRIPTION EXPOSANT

A retourner impérativement avant le 31 mars 2022,
accompagné de photos de votre activité à :

TARBES ANIMATIONS
EQUESTRIA / EXPOSANTS
✉ 3 cours Gambetta - 65 000 TARBES
☎ + 33 5.62.51.85.44
festivalequestria@tarbes-tourisme.fr
festivalequestria.com

Merci de remplir toutes les rubriques

SOUSCRIPTEUR / DETAIL PRODUITS EXPOSES / INSCRIPTION AU PROGRAMME

Nom du responsable du stand

Raison Sociale :

Adresse Siège Social :

Adresse de facturation :

Portable : E.mail :

Téléphone (à communiquer au public) :

Site Internet (à communiquer au public) :

Nom sous lequel votre stand doit apparaître :

Activité :

Matériel exposé (dont l'acceptation sera soumise à l'approbation du Comité d'Organisation du Festival) :
.....
.....

Prix de vente des produits exposés : de€ à€

Dimensions Food Truck :
Fermé : longueur m / largeur m
Ouvert : longueur m / largeur m

BESOINS ELECTRICITE / EAU

Puissance nécessaire :A ouV

monophasé triphasé

Liste matériels électriques installés (friteuse, frigo, cafetière, tireuse...), merci de détailler :
.....
.....

autonome en eau (bidon eau propre + bidon eaux usées)

besoin d'une arrivée d'eau besoin d'évacuation des eaux usées

REGLEMENT INTERIEUR EXPOSANT

➤ TARIFICATION / MODALITES D'INSCRIPTION

- Le règlement de 50 % de la somme totale doit intervenir impérativement au jour de la signature du dossier d'inscription. Ce règlement sera encaissé et en cas de désistement du preneur, ce premier versement restera acquis par la structure organisatrice.

Le règlement du solde devra intervenir, impérativement **avant le début du festival**.

Attention !

En aucun cas le preneur ne pourra occuper son emplacement si le solde n'a pas été réglé.

Une caution de 500€ vous sera demandée lors de l'entrée sur le festival et vous sera restituée après le démontage si aucune dégradation n'a été observée.

➤ ASSURANCE

L'attestation d'assurance dûment remplie et les éléments pour le contrôle URSSAF devront être retournés à l'organisateur **1 mois avant le début du Festival**.

➤ MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire à l'ordre de Tarbes Animations.

➤ CONSOMMABLES ET FRAIS D'INSCRIPTION

Sont inclus dans ce forfait :

- visite de contrôle APAVE, organisme de contrôle électricité et gaz
- branchement électrique (coffrets temporaires) et consommation
- branchement en eau et consommation
- frais de dossier
- 2 bracelets "entrée générale". Le port du bracelet (au poignet) vous permettant l'accès sur le salon est obligatoire en dehors des horaires d'ouverture au public
- 1 macaron parking exposant

➤ MONTAGE

- L'installation des stands est prévue le **lundi 18 juillet 2022 de 9h à 20h et le mardi 19 juillet 2022 de 8h à 17h**.

Pour les installations avant cette date, contacter directement l'organisateur pour un accord.

! Le preneur s'engage à ce que son stand soit définitivement installé avant l'ouverture du Festival au public, le mardi 19 juillet 2022 à 17h.

- Commission de sécurité : passage du chargé de sécurité et/ou de la commission de sécurité le **mardi 19 juillet 2022**. Présence obligatoire du représentant de votre stand.

- Tables et chaises ne sont ni prêtées / ni louées par l'organisation, pour tout besoin de location de matériel, contacter notre prestataire Loc-Expo France au 05.59.33.22.55.

➤ PARKING

Un macaron parking exposant sera délivré à tous les exposants pour accéder au parking exposant.

La plaque d'immatriculation et le nom du propriétaire du véhicule devront nous être communiqués en amont.

Nous rappelons que ce parking n'est pas surveillé et qu'il est interdit d'y dormir.

Attention ! Aucun véhicule (autre que les véhicules servant de stand) ne sera autorisé à circuler et à rester dans l'enceinte du haras durant les horaires d'ouverture au public.

➤ **HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Le festival sera ouvert au public avec une **entrée gratuite** :

- du mardi 19 au vendredi 22 juillet de 17h à 2h
- le samedi 23 juillet de 12h à 2h
- le dimanche 24 juillet de 12h à 24h

➤ **INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET GAZ COMBUSTIBLES**

- **L'installation électrique** de chaque stand devra être conforme au décret du 14/11/88 relatif à la protection des travailleurs contre les courants électriques et conforme au règlement de sécurité (ERP). Le règlement complet (sécurité des établissements recevant du public) peut être obtenu auprès de la Direction des Journaux Officiels, 26, rue Desaix F- 7 727 PARIS Cedex 15.

Les **installations en gaz combustibles** devront être conformes au Code de la Construction et de l'Habitation et au règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public (ERP).

- ♦ Placer le stockage de gaz à l'extérieur et à une distance de 3 mètres de l'établissement
- ♦ Réaliser l'alimentation en tube rigide après 1^{ère} détente, munir chaque appareil d'un détendeur – déclencheur de sécurité

- **Coffret EDF : Obligation de mettre un disjoncteur, différentiel de 30 mA par stand.**

➤ **EAU (branchement)**

- prévoir **au minimum** 10 m de rallonges pour tuyau d'arrivée et de sortie d'eau.
- pour les restaurateurs utilisant la fosse d'évacuation des eaux usées, **prévoir une pompe de refoulement.**

➤ **DEMONTAGE**

Le démontage ne pourra s'effectuer qu'à la fin du Festival, le **lundi 25 juillet 2022 de 8h00 à 17h00.**

Le preneur devra restituer le stand après l'avoir rendu entièrement libre de tous matériels, marchandises et autres biens quelconques pouvant lui appartenir. Les dégâts constatés lors du montage et du démontage des stands seront facturés. Ils seront déduits de la caution de 500 € demandée en début de festival à l'exposant responsable également de ses prestataires.

! Pour ceux désirant démonter le dimanche, autorisation uniquement de 24h00 à 2h.

! Les véhicules seront contrôlés à la sortie par la Société de Gardiennage

➤ **NETTOYAGE DES STANDS**

Le nettoyage journalier des stands ne sera pas assuré par l'organisation, il devra être fait par chaque exposant.

Il est demandé que l'espace occupé par les exposants soit propre et non détérioré à la fin de la manifestation.

- Des bacs de tri sélectif sont disponibles dans le village ainsi qu'une colonne à verre.

Des fûts pour les huiles usagées sont attribués aux points restauration.

Merci de respecter ce lieu classé !

➤ **GARDIENNAGE**

Une société professionnelle de surveillance se chargera de la surveillance générale du site, dans les meilleures conditions, mais il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat.

Les risques de vol sont importants pendant la phase de montage et de démontage.

Sachant qu'aucun vol ou infraction n'engagera la responsabilité de Tarbes Animations, il est fortement recommandé à chaque exposant de contracter une assurance valable pour toute la durée de la manifestation.

Les véhicules sortants seront contrôlés par la Société de Gardiennage.

➤ **RESPONSABILITE - RECOURS**

Le preneur renonce expressément à tout recours en responsabilité contre la structure organisatrice :

- en cas de vol ou tout acte criminel ou délictueux, dont le Preneur pourrait être victime ;
- en cas de dégradations de toutes sortes causées par des tiers ;
- en cas de trouble apporté à la jouissance du Preneur par la faute de tiers, quelle que soit leur qualité.

Le Preneur s'engage à ne rien faire qui puisse apporter un trouble de jouissance aux autres occupants du site.

Le Preneur s'engage à n'installer sur son stand aucun matériel pouvant être la cause de nuisance ou trouble quelconque.

➤ **SOUS LOCATION - CESSION**

Le Preneur ne pourra sous-louer ou céder, en tout ou partie, le stand mis à disposition, ni substituer toute personne physique ou morale sur le stand mis à disposition, sous quelque forme que ce soit, ni concéder à quelque titre ou sous quelque modalité que ce soit, fût-ce à titre gratuit ou temporairement, l'usage du stand mis à disposition.

➤ **EXPLOITATION**

En cas de litige, quant à la nature des objets exposés, la structure organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation du Preneur.

➤ **HEBERGEMENT ET RESTAURATION**

L'hébergement et la restauration restent à votre charge, liste des hébergements à votre disposition auprès de l'Office de Tourisme de Tarbes +33 5.62.51.30.31 ou tarbes-tourisme.fr.

! Il est interdit de dormir dans le haras

Je demande mon inscription au Festival EQUESTRIA.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur dont je possède un exemplaire, en accepter sans restriction toutes les clauses et déclare renoncer à tous recours contre l'organisateur, entendu que l'organisateur statue en dernier ressort sur les admissions et la répartition des emplacements.

Fait en double exemplaire à, le

Nom du responsable du stand :

Signature et cachet

EXPOSANT ALIMENTAIRE : VILLAGE GOURMAND

Horaires d'ouverture du festival pour le public

Du mardi 19 au vendredi 22 juillet de 17h à 2h

Le samedi 23 juillet de 12h à 2h

Le dimanche 24 juillet de 12h à 24h

> **Possibilité de proposer des repas pour les intervenants sur le festival, au tarif de 14€ (plat + dessert + boisson) réglé par Tarbes Animations (sur présentation d'une facture accompagnée des tickets repas) : du mardi 19 au vendredi 22 juillet (les soirs), samedi 23 et dimanche 24 juillet (les midis et les soirs).**

Conditions

- > **Espace nu pour Food Truck**
- > **Terrasse commune sous grand chapiteau au centre du village gourmand (tables + bancs fournis)**
- > **Animations équestres, artistiques, musicales et DJ fournis par l'organisation**
- > **Espace Village Gourmand uniquement réservé à des exposants alimentaires**
- > **Baneroles interdites autour et sur le stand**
- > **Décoration soignée du stand demandée**

TARIFS STAND EXPOSANT ALIMENTAIRE / BUVETTE	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20 %)	Nombre Stand	Total TTC
- 1 espace Food Truck	750 €	900 € €
- Terrasse commune de 300 m ² sous chapiteau (tables + bancs + personnel d'entretien fournis par l'organisation)	400 €	480 €		480 €
- le m ² de terrasse** (pour terrasse supplémentaire près du stand)	5 € € €
- Consommables et frais d'inscription (visite de contrôle APAVE*, électricité, eau, frais de dossier)		100 €		100 €
MONTANT TOTAL				

***APAVE** (organisme de contrôle électricité et gaz) : si une 2^{ème} visite s'avère nécessaire, **elle sera facturée à l'exposant minimum 200€**

****Terrasse** : Toute extension sera considérée comme terrasse et devra être soumise à l'approbation de l'organisation. L'organisateur vérifiera la surface réellement occupée, si elle dépasse la surface commandée, la facture concernant les m² supplémentaires devra être réglée **avant la fin** du festival.

Important !

! Electricité :

- Equipement de base fourni : 2 KW, 220 V (prévoir rallonges électriques max 30 m)

- **Obligatoire : prévoir un disjoncteur différentiel de 30 mA**

- **Attention : à l'inscription nous communiquer vos besoins en monophasé et triphasé (ou autres branchements particuliers)**

! Eau (branchement) :

- **Attention : à l'inscription nous communiquer vos besoins en arrivée d'eau et évacuation des eaux usées** prévoir au minimum 10 m de rallonges pour tuyau d'arrivée et de sortie d'eau

A....., le

Nom du responsable du stand :

Signature et cachet :

EXPOSANT DIVERS ET ARTISAN D'ART

Horaires d'ouverture du festival pour le public

Du mardi 19 au vendredi 22 juillet de 17h à 2h

Le samedi 23 juillet de 12h à 2h

Le dimanche 24 juillet de 12h à 24h

Conditions

- > - Installation sous chapiteaux "type chapeau chinois" avec plancher, livrés nus, à aménager par vos soins et avec une décoration soignée
- > Extension interdite devant le stand, banderoles interdites autour et sur les stands.

TARIFS EXPOSANT DIVERS	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20 %)	Nombre Stand	Total TTC
- 3 x 3 m	480 €	576 €
- 4 x 4 m	610 €	732 €
- 5 x 5 m	740 €	888 €
- Consommables et frais d'inscription (visite de contrôle APAVE*, électricité, eau, frais de dossier)		50 €		50 €
MONTANT TOTAL				

TARIFS ARTISAN D'ART / PRODUITS DU TERROIR	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20 %)	Nombre Stand	Total TTC
Sous condition de démonstrations, d'atelier sur place ou dégustations - 2 x 4 m (chapiteau séparé en espaces de 2 m x 4 m non cloisonnés) - Consommables et frais d'inscription (visite de contrôle APAVE*, électricité, eau, frais de dossier)	250 €	300 € 50 € 50 €
MONTANT TOTAL				

***APAVE** (organisme de contrôle électricité et gaz) : si une 2^{ème} visite s'avère nécessaire, **elle sera facturée à l'exposant minimum 200€**

Important !

! Electricité :

- Equipement de base fourni : 2 KW, 220 V (prévoir rallonges électriques max 30 m)
- **Attention : à l'inscription nous communiquer vos besoins en monophasé et triphasé (ou autres branchements particuliers)**

A....., le

Nom du responsable du stand :

Signature et cachet :